

221C1355
FR0014003PZ3-FS0458

10 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR ACQUISITION COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2021, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 7 juin 2021, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY¹ et détenir, indirectement, par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International qu'elle contrôle, 4 974 184 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 13,10% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir 1 000 002 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat d'« *equity swaps* » exerçables à tout moment jusqu'au 5 juillet 2021, portant sur autant d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY.

¹ Société introduite sur Euronext Paris depuis le 1^{er} juin 2021. Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 et communiqué de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY du 28 mai 2021.

² Sur la base d'un capital composé de 37 970 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.